

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'approvisionnement / Achats	<b>No SD</b> SD-2024-1249						
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil d'approuver la cession du contrat DOS-1757 pour la réfection des trémies de stockage des gâteaux de boues déshydratées TS-551 et TS-552							
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> DOS-1757 <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 02-Saint-Vincent-de-Paul								
<p><b>Actions :</b> CESSION DE CONTRAT</p> <p style="padding-left: 40px;"><b>Demande d'achat :</b> Non <b>CT requis :</b> Non</p> <p><b>Contrat</b></p> <p style="padding-left: 40px;"><b>No contrat :</b> DOS-1757 <b>Montant :</b> 1 408 443,75 \$</p> <p style="padding-left: 40px;"><b>Mode de sollicitation :</b> SP-Soumission publique <b>Type de contrat :</b> Exécution de travaux <b>Durée du contrat :</b> 180 jours <b>Récurrence :</b> Non <b>Résultat :</b> Cession de Mécanique CNC (2002) inc. à Mécanique CNC inc.</p> <p><b>Unité(s) administrative(s) concernée(s)</b> Service de la gestion de l'eau</p>								
<p><b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b></p> <table border="0" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;"><u>Date</u></th> <th style="text-align: left;"><u>No résolution</u></th> <th style="text-align: left;"><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2023-12-05</td> <td>CM-20231205-1126</td> <td>ADJUDICATION - CONTRAT DOS-1757</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Résumé</b> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Flavia Alexandra Novac        APPUYÉ PAR : Christine Poirier</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'adjuger le contrat DOS-1757, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de réfection des trémies de stockage des gâteaux de boues déshydratées TS-551 et TS-552, pour une période de 180 jours, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:</p> <p>Mécanique CNC (2002) inc. 1 408 443,75 \$.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2023-4135)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-12-05	CM-20231205-1126	ADJUDICATION - CONTRAT DOS-1757
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2023-12-05	CM-20231205-1126	ADJUDICATION - CONTRAT DOS-1757						
<p><b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b></p> <p>Le 5 décembre 2023, la Ville a adjugé le contrat DOS-1757 à la société Mécanique CNC (2002) inc.</p> <p>Le 28 novembre 2023, par une lettre adressée au Service de l'approvisionnement, la société Mécanique CNC (2002) inc. a informé la Ville de son intention de procéder à une série de fusions et autres transactions dont la société résultante serait la société Mécanique CNC inc. À l'issue de ces transactions, la société Mécanique CNC inc. poursuivrait l'exploitation des activités de la société Mécanique CNC (2002) inc. et continuerait d'exécuter toutes ses obligations dans le contrat DOS-1757. Les transactions ont eu lieu au cours du mois de décembre 2023.</p> <p>Le Service de l'approvisionnement a procédé à la vérification administrative et réglementaire exigée pour ce type de contrat.</p> <p>La garantie d'exécution, reçue à l'origine sous forme de caution d'exécution, est remplacée par celle émise au nom de la compagnie Mécanique CNC inc.</p> <p>Le service requérant est en accord avec la cession demandée pour le contrat cité ci-dessus.</p>								

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'approvisionnement / Achats	<b>No SD</b> SD-2024-1249
<b>IMPACTS MAJEURS</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>ASPECTS FINANCIERS</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CULTURE</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CADRE NORMATIF</b> L'article 3.2.7 « Cession de contrat » de nos documents d'appel d'offres prévoit que : L'adjudicataire ne peut de quelque façon que ce soit céder en tout ou en partie, sans le consentement préalable écrit de la Ville, ses droits et obligations prévus au contrat. Dans tous les cas, l'adjudicataire demeure solidairement responsable de l'exécution complète du contrat ou de tout dommage pouvant découler de celui-ci, et ce, jusqu'à la fin du contrat.		
<b>REMARQUE(S)</b>		
<b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b>  de recommander au conseil d'approuver la cession du contrat DOS-1757 par Mécanique CNC (2002) inc. à Mécanique CNC inc., et ce, jusqu'à la fin prévue dudit contrat et selon le montant disponible entre le montant actuellement payé et facturé, moins le montant adjudgé.		